

Didier Popieul défend son recours devant le tribunal administratif

Zudausques. Le tribunal administratif a rejeté le recours de Didier Popieul, élu d'opposition à Zudausques, au sujet de sa désignation en tant que représentant de la commune au Syndicat de l'eau du Dunkerquois. Il revient sur les raisons de ce recours.



Thierry Saint-Maxin
Journaliste

saintomer@lavoixdunord.fr

Dans notre édition du 23 septembre, un article était consacré au recours déposé devant le tribunal administratif par Didier Popieul au sujet de sa désignation en tant que représentant de la commune au Syndicat de l'eau du Dunkerquois (SED). S'il a été condamné à 100 euros pour recours abusif, l'opposant de Zudausques, qui n'avait pas répondu à nos sollicitations, a tenu à apporter quelques précisions.

Propos contradictoires

« Lors du conseil municipal du 28 avril 2026, le maire a proposé mon nom pour représenter la commune au SED. Je n'étais pas candidat et n'avais entrepris aucune démarche pour solliciter ce mandat. Ma désignation a néanmoins été adoptée par 12 voix contre trois. En séance, le maire a indiqué que j'étais élu et que, si je ne souhaitais pas siéger, il m'appartiendrait de le faire savoir. La délibération du conseil municipal mentionne que j'aurais déclaré ne

pas accepter ce mandat et refuser cette désignation. Je n'ai pourtant jamais adressé de courrier de renoncement ni demandé à être retiré de cette désignation. J'ai également souhaité vérifier quel document avait été transmis au SED après le conseil municipal. Mes demandes pour consulter cette délibération n'ont pas abouti. »

« La délibération du conseil municipal mentionne que j'aurais déclaré ne pas accepter ce mandat et refuser cette désignation. »

Au-delà de la méthode employée pour proposer sa candidature au SED, « sans concertation ni accord préalable », Didier Popieul estime que « c'est surtout la contradiction entre les propos tenus en séance et la mention figurant dans la délibération qui m'a conduit à saisir le tribunal administratif ».

« Demander des explications »

« Au-delà de cette procédure, l'engagement de mon équipe consiste à demander des explications sur les sujets qui concernent directement les

Zudausquois, notamment la facturation de l'eau et les interrogations qu'elle continue de soulever. Les habitants sont en droit d'attendre de leurs élus qu'ils questionnent les décisions, vérifient les informations et contribuent, lorsque cela est possible, à épauler le travail de la majorité dans l'intérêt général. C'est ce que je continuerai de faire, malgré les tentatives visant à me décourager ou à discréditer mon action. »

Enfin, Didier Popieul se félicite de la médiatisation de cette affaire qui « a permis d'alerter les habitants sur la nécessité de rester attentifs aux décisions municipales, aux méthodes et à leurs conséquences. Mon objectif n'est pas d'entretenir une polémique personnelle, mais de contribuer à la transparence de la vie publique locale et de veiller à ce que les questions soulevées par les habitants que j'ai l'honneur de représenter puissent être examinées sereinement ». ●

Didier Popieul entend contribuer à la transparence de la vie publique locale.

